Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le 25/08/2026
ID : 030-213001563-20260824-DEC_2026_03-AR

VILLE DE MARGUERITTES

Le 24 août 2026, MARGUERITTES

DÉCISION N° 2026-03

OBJET : contrat de ligne de trésorerie destinée à faire face à des besoins ponctuels et éventuels de disponibilités

Le Maire de la Commune de Marguerittes (Gard) ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le Titre II ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-03-06 du 20 mars 2026 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que pour faire face à des besoins ponctuels et éventuels de disponibilités, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 750 000 € ;
Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de la Caisse d'Epargne ;

DECIDE

Article 1er : la Commune de Marguerittes décide de contracter une ligne de trésorerie dont les principales caractéristiques sont :

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Caisse d'Epargne
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	750.000,00 EUR
Durée maximum	1 an
Taux d'intérêt	Euribor 1 semaine +marge de 1.10%
Base de calcul	Exact/360
Process de traitement automatique	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Demande de tirage	Aucun montant minimum Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1 (exécution en J+2 pour un ordre en J de 16h30 à 23h59)
CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Demande de remboursement	Aucun montant minimum

MAIRIE DE MARGUERITTES
14 Rue Gustave de Chanaleilles
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 59
accueil@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Publié le : 25/08/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/76187

Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le 25/08/2026
ID : 030-213001563-20260824-DEC_2026_03-AR

	Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1 (exécution en J+2 pour un ordre en J de 16h30 à 23h59)
Paiement des intérêts	Paiement trimestriel par débit d'office
Frais de dossier	1500,00 EUR, prélevés en une seule fois
Commission d'engagement	0 euros
Commission de mouvement	0% du cumul des tirages réalisés
Commission de non utilisation	0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et l'encours quotidien moyen Périodicité identique aux intérêts

Article 2 – étendue des pouvoirs du signataire : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

A MARGUERITTES, le vingt-quatre août deux mille vingt-six.

Rémi NICOLAS

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Maire de MARGUERITTES

Publié le : 25/08/2026 11:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/76187